# Bonnes vacances !

**L'été approche à grands pas et sera sans doute pour vous l'occasion de prendre des vacances bien méritées. Afin de profiter au mieux de cette belle conquête syndicale que sont les congés payés, l'équipe CNE vous dit tout ce qu'il faut savoir sur les vacances annuelles.**

## QUI A DROIT AUX VACANCES ANNUELLES ?

Les jours de congé auxquels vous avez droit en 2021 sont calculés sur base de vos prestations de travail durant l'année 2020. Si vous n'avez pas travaillé en 2020, vous pouvez néanmoins bénéficier d'une allocation de vacances « jeune » (si vous avez moins de 25 ans) ou « senior » (si vous avez au moins 50 ans), payée par l'ONEM. Vous pouvez également faire valoir, quel que soit votre âge, votre droit aux vacances supplémentaires, également appelées « vacances européennes ». Ces quatre formules garantissent 4 semaines de congés rémunérés par an.

## QUAND POUVEZ-VOUS PRENDRE CES CONGES ?

La date des vacances est fixée collectivement au niveau du secteur, du conseil d'entreprise, de la délégation syndicale ou avec les travailleurs. S'il n'y a pas d'accord collectif, la date des vacances est déterminée par un accord individuel entre vous et l'employeur.

Dans tous les cas, vous avez droit à une période ininterrompue de 2 semaines de vacances entre le 1er mai et le 31 octobre. Vous pouvez refuser cette période ininterrompue, mais dans ce cas, vous devrez quand même prendre 1 semaine ininterrompue. En principe, il est interdit de reporter des congés à l'année suivante.

## DES CONGES DOUBLEMENT PAYES

Pour les jours de vacances, les organisations syndicales ont obtenu un double salaire : le maintien de votre salaire ordinaire (« simple pécule ») et une sorte de prime pour vous permettre de profiter de ces loisirs (« double pécule »). En 2021, votre double pécule égale 1/12ème de 92% de votre rémunération normale du mois en cours, multiplié par le nombre de mois prestés ou assimilés en 2020.

## JOB ETUDIANT

L'été rime avec job étudiant pour l'un de vos enfants ? Grâce à l'affiliation Enter de la CSC, les moins de 25 ans bénéficient de tous nos services gratuitement ! Renseignez-vous auprès de votre équipe CNE ou sur www.jeunes-csc.be !

## ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Pour connaître les conditions exactes et personnalisées de votre droit aux vacances annuelles ou vous aider dans vos démarches auprès de votre employeur, n'hésitez pas à nous consulter.

Nos coordonnées au verso

## Besoin de nous contacter ?

**Appelez-nous au 067 88 91 00**
le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.

**067 88 91 00**

## Besoin de nous rencontrer ?

Nos secrétariats sont ouverts au minimu les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.

**Lu-Ma-Me 13h30 -16h30/Je 9h à 12h**

En raison des conditions sanitaires actuelles, ces heures d'ouverture peuvent varier. Prenez contact avec le secrétariat le plus proche avant de vous déplacer.

## Besoin de nous écrire ?

Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be
Nos équipes vous répondront dans les plus brefs délais.

**cne.info@acv-csc.be**

**Secrétariat national**
Avenue Robert Schuman 52,
1401 Nivelles (Baulers)
+32 (0)67 88 91 91

**Secrétariat de Bruxelles**
Rue Pletinckx 19,
1000 Bruxelles
+32 (0)2 557 86 10

**Secrétariat du Brabant wallon**
Rue des Canonniers 14,
1400 Nivelles
+32 (0)67 88 46 90

**Secrétariat de Namur**
Chaussée de Louvain 510,
5004 Bouge
+32 (0)81 25 90 70

**Secrétariat d'Arlon**
Rue Pietro Ferrero 1,
6700 Arlon
+32 (0)63 24 20 55

**Secrétariat de Liège**
Boulevard Saucy 10,
4020 Liège
+32 (0)4 340 74 90

**Secrétariat de Verviers**
Pont Léopold 4/6,
4800 Verviers
+32 (0)87 85 99 96

**Secrétariat d'Eupen**
Rue d'Aix-la-Chapelle 89,
4700 Eupen
+32 (0)87 85 99 26

**Secrétariat de Charleroi**
Rue Prunieau 5,
6000 Charleroi
+32 (0)71 23 08 78

**Secrétariat de Mons**
Rue Claude de Bettignies 10-12,
7000 Mons
+32 (0)65 37 26 13

**Secrétariat de La Louvière**
Place Maugrétout 17,
7100 La Louvière
+32 (0)65 37 28 22

**Secrétariat de Tournai**
Avenue des Etats-Unis 10/5,
7500 Tournai
+32 (0)69 88 07 49

Mise à jour : Août 2021

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

www.lacsc.be/cne